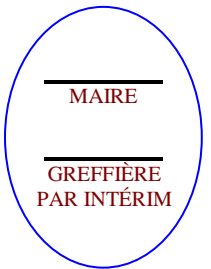




**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**



Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 2<sup>e</sup> jour du mois de MARS de l'an DEUX MILLE QUINZE, à l'heure et l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS** Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant André-Jean Bédard et Guy Ouellet.*

*La conseillère Rollande Rouleau est absente.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire *Philippe Dutil.*

La directrice générale, Me Karine Duhamel et la greffière par intérim, Me Katherine Beaudoin, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il y a 12 personnes dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

**2.0**

**2015-03-7248**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2015-03-7249**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2015 et des séances extraordinaires du 13 et du 17 février 2015 soit acceptés tel que déposés.

**ADOPTÉE**

**3.01**

**Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)**

Aucun sujet ou question n'est apporté à directrice générale concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

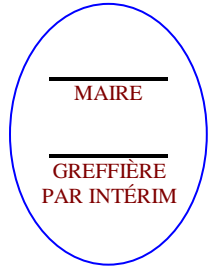
**3.02**

**Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)**

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**



**4.0                     RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

**4.01                    Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les listes de délégation de pouvoir du mois de février 2015 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'Annexe A. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Karine Duhamel :	1 911,74 \$
Isabelle Poulin (salaires) :	56 943,51 \$
Isabelle Poulin (divers) :	428,66 \$
Michael Houle :	32 899,15 \$
Christopher Goodsell :	1 789,75 \$

**4.02                    Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février de l'an 2015 lequel est joint à la présente sous l'Annexe B.

Le rapport présenté indique également les revenus perçus au cours de cette période et ceux prévus au budget, ainsi que les dépenses effectuées à la date de l'état du budget et celles prévues au budget.

**5.0                     PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. O'Shaughnessy	Budget concernant le salaire relatif au développement économique
M. O'Shaughnessy	Passerelle piétonnière près de la vieille douane
Mme Daviault	Passerelle piétonnière près de la vieille douane
M. Yates	Concept de réparation de la passerelle près de la vieille douane

*Le point 9.01 est traité en priorité.*

**9.01  
2015-03-7269                     Octroi d'un mandat pour le renforcement de la passerelle près de la vieille douane – Appel d'offres 2014-41 (9.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation numéro 2014-41 pour l'octroi d'un mandat pour le renforcement de la passerelle près de la vieille douane;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 26 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir procédé à l'étude des soumissions, celle-ci confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la municipalité et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total</u>
<b>Couillard Construction</b>	
Option 1*	<b>60 554,30 \$</b>
Option 2**	<b>66 403,97 \$</b>
<b>Groupe Poirier inc.</b>	
Option 1	<b>39 150,00 \$</b>
Option 2	<b>46 250,00 \$</b>

- \* L'option 1 correspond au retrait et remise en place des madriers du platelage existant.  
\*\* L'option 2 correspond au retrait du platelage existant et mise en place de nouveaux madriers.

*Les taxes applicables sont exclues dans les montants ci-haut mentionnés.*

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire exerçant son droit de vote.*

**QUE** le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues, retient l'option 2 et accorde à Groupe Poirier inc. le mandat de renforcement de la passerelle près de la vieille douane, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de **46 250 \$**, taxes en sus. Le montant est approprié à même le surplus.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.

**ADOPTÉE**

**6.0**

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01**

**2015-03-7250**

**Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en février 2015 :	272 257,34 \$
Les comptes à payer de 2014 :	1 648,80 \$
Les comptes à payer de février 2015 :	193 532,04 \$

**ADOPTÉE**

**6.02**

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

Le directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales pour les années 2014 et précédentes, mise à jour en date du 28 février 2015, laquelle est jointe à la présente sous l'**Annexe D**.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

**6.03**

**2015-03-7251**

**Contrat de courtage pour la vente de la propriété située au 70-74, rue Principale (6.03)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**6.04**

**2015-03-7252**

**Octroi d'un mandat à l'entreprise 3<sup>e</sup> Joueur inc. pour la refonte du site Internet de la Ville de Stanstead (6.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a procédé à un appel de soumissions le 21 janvier 2015 pour la refonte du site Internet de la Ville de Stanstead;

**CONSIDÉRANT QUE** six soumissions ont été reçues et que chacune d'entre elles a été analysée en fonction des prix et des besoins;

*Il est proposé par André-Jean Bédard*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil octroi le mandat à l'entreprise 3<sup>e</sup> Joueur inc. pour un montant de **9 100 \$**, taxes en sus, dans le cadre de la refonte du site Internet. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

**ADOPTÉE**

**6.05**

**2015-03-7253**

**Gestion des documents et des archives de la municipalité: élimination de documents inactifs (6.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel Hamel, de la firme *H.B. Archivistes*, a soumis à la greffière par intérim la liste de destruction des documents inactifs de la Ville préparée conformément au calendrier de conservation de la Ville et jointe à la présente en **Annexe E**;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents inactifs à conserver en permanence ont été dûment archivés et qu'il y a lieu d'éliminer les documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par André-Jean Bédard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil autorise la destruction des documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet par M. Michel Hamel de la firme *H.B. Archivistes* et jointe à la présente en **Annexe E**.

**ADOPTÉE**

**6.06**

**2015-03-7254**

**Programme de subvention complémentaire (Remboursement) (6.06)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a dûment adopté le règlement n° 2013-162 intitulé « Règlement n° 2013-162 relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises »;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions exigées ont été respectées pour émettre les crédits de taxes, tel qu'il appert du rapport déposé par la trésorière aux membres du conseil;

*Il est proposé Paul Stuart*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

**QUE** le conseil, après avoir pris connaissance du remboursement à effectuer à la nouvelle entreprise AGOONYVA inc., adopte et autorise le paiement. Le montant du remboursement se chiffre à **3 231,75 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

**ADOPTÉE**

**6.07**  
**2015-03-7255**

**Programme de subvention complémentaire (Remboursement) (6.07)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a dûment adopté le règlement n° 2010-137 intitulé « Règlement n° 2010-137 relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard du secteur Dufferin et Parc »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour objet d'adopter un programme de revitalisation afin d'octroyer un crédit de taxe foncière générale sur 5 ans dans le secteur Dufferin et Parc;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil, après avoir pris connaissance du remboursement à effectuer au Manoir Stanstead, adopte et autorise le paiement. Le montant du remboursement se chiffre à **25 045,96 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

**ADOPTÉE**

**6.08**  
**2015-03-7256**

**Appui à la Société canadienne du cancer – Décret du mois de la Jonquille (6.08)**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

**6.09**  
**2015-03-7257**

**Appui à la Société historique de Stanstead (6.09)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société historique de Stanstead sollicite l'appui de la Ville en ce qui a trait à leur demande d'aide financière présentée au Fonds du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog concernant leur projet « À la découverte de Stanstead »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste principalement à favoriser les interactions entre les générations en renforçant la fierté et le sentiment d'appartenance local, à mettre en valeur le patrimoine et les paysages de la région de Stanstead en faisant appel aux connaissances et aux souvenirs des personnes âgées et à créer une application mobile permettant aux visiteurs de découvrir le patrimoine régional de manière virtuelle;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil appuie le projet « À la découverte de Stanstead » de la Société historique de Stanstead et leur demande d'aide financière présentée au Fonds du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

**6.10**  
**2015-03-7258**

**Appui au comité d'habitation de la Place Stanstead (6.10)**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'habitation de la Place Stanstead sollicite l'appui de la Ville en ce qui a trait à leur demande d'aide financière présentée au Fonds du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog concernant la phase 11 de leur projet dans le cadre du volet 1 du programme d'Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'expansion consiste en l'ajout de 9 logements aux 11 appartements déjà existants et que ce dernier répond pleinement au besoin des citoyens âgés de 50 ans et plus à la recherche de logement abordable;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil appuie le projet d'expansion du comité d'habitation de la Place Stanstead et leur demande d'aide financière présentée au Fonds du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog et souscrit aux objectifs généraux et aux actions proposées par l'organisme.

**ADOPTÉE**

**6.11**  
**2015-03-7259**

**Appui à l'Association des loisirs de Stanstead - Phelps Helps (6.11)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des loisirs de Stanstead sollicite l'appui de la Ville en ce qui a trait à leur demande d'aide financière présentée au Fonds du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog concernant leur programme « Phelps Helps »;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme consiste principalement à offrir un service de tutorat aux élèves fréquentant l'école secondaire régionale Alexander Galt et l'école primaire Sunnyside afin de favoriser la persévérance scolaire;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

*Il est proposé par Wayne Stratton  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil appuie le programme « Phelps Helps » de l'Association des loisirs de Stanstead et leur demande d'aide financière présentée au Fonds du Pacte rural de la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

**6.12**  
**2015-03-7260**

**Renouvellement du contrat de travail de Mme Gabye D'Arcy au poste de préposée à l'entretien des immeubles municipaux (6.12)**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de Mme Gabye D'Arcy au poste de préposée à l'entretien des immeubles municipaux expire sous peu et qu'il est opportun de renouveler ce contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition sur les conditions et les modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à l'employée et que celle-ci l'a acceptée;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil renouvèle le contrat de travail de Mme Gabye D'Arcy pour une période d'un (1) an à titre de préposée à l'entretien des immeubles municipaux le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au dit contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration et Loisirs et culture.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Mme Gabye D'Arcy.

**ADOPTÉE**

**6.13**  
**2015-03-7261**

**Départ de la greffière par intérim et nomination de la directrice générale à titre de greffière par intérim (6.13)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil apprenait avec regret, le 23 février 2015, le départ de la greffière par intérim pour occuper un poste de direction dans une municipalité avoisinante;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil prend acte de la décision de la greffière par intérim de quitter son poste au sein de la Ville et en profite, à la même occasion, pour lui souhaiter un franc succès dans ses nouvelles fonctions.

**QUE** le conseil nomme la directrice générale, Me Karine Duhamel, greffière par intérim à compter du départ de Me Katherine Beaudoin prévu le 6 mars 2015.

**ADOPTÉE**

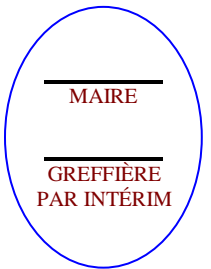
**6.14**  
**2015-03-7262**

**Amendement au contrat de travail de la directrice générale (6.14)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des discussions avec la directrice générale, Me Karine Duhamel, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employée;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**



**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employée et qu'ils sont en accord avec son contenu;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil amende le contrat de travail de la directrice générale, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**6.15**  
**2015-03-7263**

**Amendement au contrat de travail de la trésorière (6.15)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des discussions avec la trésorière, Mme Isabelle Poulin, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employée et qu'ils sont en accord avec son contenu;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil amende le contrat de travail de la trésorière, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec la trésorière.

**ADOPTÉE**

**6.16**  
**2015-03-7264**

**Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement (6.16)**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est à combler;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur M. Patrick Crête-Lapointe;

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise au candidat et que celui-ci l'a acceptée;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil nomme et embauche M. Patrick Crête-Lapointe à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement le tout, conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Urbanisme.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. Patrick Crête-Lapointe.

**ADOPTÉE**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

**6.17**  
**2015-03-7265**

**Abrogation de la résolution 2014-12-7150 concernant l'octroi d'un don au CAB Rediker suite au sinistre de l'immeuble situé sur la rue Junction (6.17)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des discussions avec le CAB Rediker, il a été décidé d'abroger la résolution 2014-12-7150;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil abroge la résolution 2014-12-7150.

**ADOPTÉE**

**7.0**

**LÉGISLATION (7.0)**

**7.01**  
**2015-03-7266**

**Règlement n° 2012-URB-02-03 intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-03 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » - Adoption du deuxième projet de règlement (7.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté un premier projet du règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-03 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015 par la résolution n° 2015-01-7198;

**CONSIDÉRANT QU'**une séance de consultation publique sur le projet de règlement a eu lieu le 23 février 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit adopter un second projet de règlement pour tout règlement concernant le zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter l'usage habitation unifamiliale jumelée dans la zone RU3;
- d'ajouter l'usage établissement de court séjour dans la zone U3.

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil de la Ville de Stanstead adopte le second projet du règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-03 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead »;

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du second projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE**

**7.02**  
**2015-03-7267**

**Règlement n° 2015-178 intitulé « Règlement n° 2015-178 complémentaire au règlement no RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » - Adoption (7.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller *Wayne Stratton*, lors de la séance ordinaire du 2 février 2015, a donné un avis de motion selon lequel le conseil déposerait un règlement intitulé « Règlement n° 2015-178 complémentaire au règlement n° RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques »;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement est d'édicter des règles concernant le stationnement hivernal dans les entrées privées, tel que permis en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

*Il est proposé par Wayne Stratton*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil adopte le règlement n° 2015-178 intitulé « Règlement n° 2015-178 complémentaire au règlement no RU-2014-171 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques ».

**ADOPTÉE**

**8.0**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

**8.01**

**2015-03-7268**

**Renouvellement du contrat de travail de M. Christopher Goodsell au poste de directeur du service de Sécurité incendie (8.01)**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de renouveler le contrat de travail de M. Christopher Goodsell au poste de directeur du service de Sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition sur les conditions et les modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à l'employé et que celui-ci l'a acceptée;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil renouvèle le contrat de travail de M. Christopher Goodsell pour une période de deux (2) ans au poste de directeur du service de Sécurité incendie le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au dit contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité publique.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. Christopher Goodsell.

**ADOPTÉE**

**9.0**

**TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

**9.02**

**2015-03-7270**

**Demande à Hydro-Québec d'exécuter des travaux d'éclairage à quatre (4) endroits ciblés dans la Ville (9.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à l'installation de quatre (4) luminaires dans la Ville, soit sur les rues Principale, Church, Notre-Dame Est et la Source, tel qu'indiqué aux images jointes en **Annexe F**;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit accepter les coûts reliés aux travaux demandés à Hydro-Québec;

*Il est proposé par Wayne Stratton*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

**QUE** le conseil accepte les coûts approximatifs de **700 \$** reliés à l'installation de quatre (4) luminaires sur les rues Principale, Church, Notre-Dame Est et la Source par Hydro-Québec, lesquels sont plus amplement identifiés aux images jointes en **Annexe F**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voierie.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à remplir le formulaire disponible à cet effet dans le site Internet d'Hydro-Québec.

**ADOPTÉE**

**9.03**  
**2015-03-7271**

**Amendement de la résolution 2014-03-6862 concernant le mandat pour les cessions et les immatriculations des véhicules de la Ville auprès de la SAAQ (9.03)**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que le mandat octroyé au directeur des travaux publics, M. Michael Houle, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) s'étende de manière générale à toutes les opérations afin d'éviter que certains accès nécessaires dans le cadre de ses fonctions lui soient refusés;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil amende la résolution 2014-03-6862 de sorte qu'il mandate et autorise le directeur des travaux publics, M. Michael Houle, à procéder à toutes opérations nécessaires concernant des véhicules de la Ville auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en tout temps pour et au nom de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

**10.0**

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

**11.0**

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

**11.01**  
**2015-03-7272**

**Demande d'autorisation pour un événement d'enduro motocross et de VTT (11.01)**

*Le conseiller Guy Ouellet se retire. Il est 19 h 58.*

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, M. Paul Fecteau demande l'autorisation pour tenir un événement d'enduro motocross et de VTT sur des terrains à Stanstead appartenant à la famille Fecteau et à d'autres propriétaires qui ont donné leur autorisation écrite et signée à la tenue de cet événement;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement se tiendrait pendant une fin de semaine, soit un samedi et un dimanche, de 8h00 à 17h00, à la fin du mois d'août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite que cette autorisation soit valide pour une période de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim, la présente requête ne contrevient pas aux règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit remplir un formulaire de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin que le demandeur obtienne les autorisations gouvernementales nécessaires afin de tenir l'évènement;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE  
  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

*Il est proposé par Wayne Stratton  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accorde l'autorisation à M. Paul Fecteau de tenir un événement d'enduro motocross et de VTT sur des terrains à Stanstead une fin de semaine, soit un samedi et un dimanche, de 8 h à 17 h, à la fin du mois d'août 2015.

**QUE** cette autorisation soit limitée à un (1) an, soit à l'édition d'août 2015, afin qu'il puisse évaluer s'il entend reconduire ou non cette autorisation pour les années à venir, le cas échéant.

**QUE** le conseil mandate et autorise l'inspectrice en bâtiment par intérim et trésorière, Mme Isabelle Poulin, à remplir, signer et transmettre le formulaire à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

**QUE** tous les frais relatifs à cette demande soient assumés par le demandeur.

**ADOPTÉE**

*Le conseiller Guy Ouellet reprend son siège. Il est 20 h 02.*

**12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

**12.01 Comité consultatif d'urbanisme (12.01)**

La directrice générale informe les membres du conseil que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'a pas tenu de séance au mois de février 2015.

**12.02 Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de février 2015.

**12.03  
2015-03-7273 Abrogation de la résolution 2015-02-7236 concernant l'adhésion à la Corporation des Fleurons du Québec (12.03)**

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire provenant de la Corporation des Fleurons du Québec concernant la cotisation à payer a été reçu par erreur par la Ville le 26 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas lieu de renouveler la cotisation maintenant puisque l'adhésion de la Ville est valide jusqu'au 31 mars 2016;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil abroge la résolution 2015-02-7236.

**ADOPTÉE**

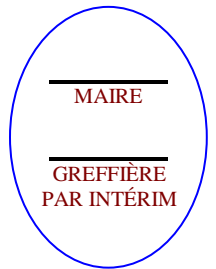
**12.04  
2015-03-7274 Entérinement de l'entente de services entre Tourisme Canton-de-l'Est et la Ville concernant l'accompagnement stratégique dans le cadre du projet-pilote de Cœur Villageois (12.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des objectifs du projet-pilote de Cœur Villageois, mis sur pied par Tourisme Canton-de-l'Est, est de bien outiller les municipalités sur le plan touristique;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour ce faire, un service d'accompagnement stratégique est nécessaire dans l'implantation de la démarche;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**



*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente avec Tourisme Canton-de-l'Est concernant de l'accompagnement stratégique dans le cadre du projet-pilote de Cœur Villageois.

**ADOPTÉE**

**12.05**  
**2015-03-7275**

**Adoption de la planification stratégique 2014-2017 de la Ville de Stanstead (12.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** dans un esprit de développement à long terme, il est important de faire le point sur la situation actuelle et d'évaluer les orientations que la Ville désire suivre pour le futur;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'évaluer les forces et les faiblesses de la Ville afin qu'elle soit en mesure de saisir les opportunités qui s'offrent à elle et de faire face aux différents défis et enjeux auxquels elle est confrontée;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification stratégique de la Ville de Stanstead a été préparée afin de faire le bilan sur ce qui a été réalisé et de proposer de nombreuses actions à adopter pour le futur;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil adopte la planification stratégique 2014-2017 de la Ville de Stanstead afin d'assurer un développement continu et équilibré de la Ville.

**ADOPTÉE**

**13.0**

**CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

**14.0**

**VARIA (14.0)**

**15.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM	SUJET
M. O'Shaughnessy	Archives
M. Sheldon	Projet Granit Central
M. Durocher	Aménagement de la rivière
M. Durocher	Pouvoir des employés municipaux d'émettre des constats d'infraction en vertu de la réglementation municipale
M. Boisvert	Problème de visibilité en raison d'accumulation de neige d'un citoyen





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

M. Yates	Plan de revitalisation du centre-ville
M. Goodsell	Activités organisées avec des chevaux - Couverture d'assurance
Mme Daviault	Ressource à contacter en cas de présence d'animal sauvage
M. Boisvert	Éclairage au pont piétonnier

**16.0**

**POINTS EN SUSPENS (16.0)**

**17.0**

**2015-03-7276**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 30.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
*M. Philippe Dutil,  
Maire*

\_\_\_\_\_  
*Me Katherine Beaudoin,  
Greffière par intérim*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 2 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR INTÉRIM

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Isabelle Poulin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 2 mars 2015 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2015-03-7250	2015-03-7262	2015-03-7268
2015-03-7252	2015-03-7263	2015-03-7269
2015-03-7254	2015-03-7264	2015-03-7270
2015-03-7255	2015-03-7265	2015-03-7274
2015-03-7260		

*Signé en ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux-mille-quinze.*

\_\_\_\_\_  
*Isabelle Poulin, trésorière*